

Affaire suivie par :
Eric MATHIEU – Inspecteur de la jeunesse et des sports
eric.mathieu@ac-strasbourg.fr
Tél. 03 88 23 36 03 | P. : 06 10 33 87 94

Strasbourg, le 25 février 2025

NOTE D'INFORMATION

Signalement des violences dans le sport

Mesdames les présidentes de comité départemental,
Messieurs les présidents de comité départemental,
Mesdames et messieurs les président (es) d'association sportive,

Le ministère des Sports, de la Jeunesse et de la Vie Associative est pleinement engagé au service de la protection des pratiquants afin de permettre à chacun de pratiquer une activité physique et sportive dans un environnement sécurisé, exempt de toute situation de violence, physique ou morale, et de comportements discriminants.

Au niveau départemental cette mission est assurée par le service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES). Les agents du SDJES du Bas-Rhin sont chargés de recueillir les signalements de violence dans le monde sportif et de mener dans les meilleurs délais l'enquête administrative en découlant. A l'issue de celle-ci une mesure de police administrative peut-être prise pour écarter les personnes mises en cause pour des faits graves violences.

Conformément à la loi du 8 mars 2024, les dirigeants doivent signaler aux services de l'État tout comportement à risque de la part des éducateurs ou de toute personne en contact avec des enfants. Ce signalement est à réaliser dans les meilleurs délais :

- Soit à la cellule Signal Sport du ministère chargé des Sports qui se chargera d'informer le service départemental :
signal-sports@sports.gouv.fr
- Soit directement auprès du SDJES du Bas-Rhin à l'adresse suivante :
ce.sdjes67-alerte@ac-strasbourg.fr

Les agents du SDJES sont également présents pour aider et orienter les victimes de violence, accompagner les clubs et comités pour mettre en œuvre des mesures de préventions.

Vous trouverez ci-joint deux liens contenant la procédure de signalement et des outils pour aider à réagir face aux violences et notamment celles sexuelles et sexistes. Ces outils peuvent faire l'objet d'une communication numérique au sein des associations et des pratiquants

(newsletter par exemple) afin d'informer plus largement cette procédure à l'ensemble des pratiquants.

- <https://www.sports.gouv.fr/violences-sexuelles-54>
- <https://www.sports.gouv.fr/signaler-une-violence-501>

Monsieur Éric MATHIEU, référent pour les violences dans le sport au sein du SDJES du Bas-Rhin (eric.mathieu@ac-strasbourg.fr), est à votre disposition également pour toute informations complémentaires et/ou vous accompagner dans tout projet de sensibilisation.

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'assurance de mes salutations distinguées.

Pour le Préfet et par subdélégation,
Le chef du service départemental à la jeunesse,
à l'engagement et aux sports



François SCHMITT